

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Secrétariat de la mairie, accueil du public.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026, pour effectuer les travaux du secrétariat de la mairie.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint administratif catégorie C ou rédacteur territorial catégorie B.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 2^o Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 3^o Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;
- L332-8 7^o Pour les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis selon la carrière et les compétences de la personne recrutée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

L'annonce publiée sur le site « Emploi territorial » restera en ligne pendant 2 mois.

Possibilité de déposer les candidatures spontanées en mairie.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au maire et aux adjoints :

FONCTION	NOM – Prénom	Pourcentage indice terminal
Maire	DOUCHET Arnaud	44,3 %
1 ^{er} Adjointe	LAVILLETTE Vanessa	11,77 %
2 ^{ème} Adjoint	COTTIN Gilbert	11,77 %
3 ^{ème} Adjointe	MENARD Claudine	11,77 %



***** PAS-EN-ARTOIS * INFOS * Mars – Avril 2026 * N° 47 *****

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal et moi-même remercions les 346 administrés qui se sont déplacés le 15 mars pour nous élire et nous soutenir en nous accordant leur confiance.

C'est avec l'expérience de 12 années, tout d'abord en tant qu'adjoint puis en tant que maire, que j'assume à nouveau la fonction de Maire de la Commune de Pas-en-Artois.

Je connais la difficulté de cette fonction, mais c'est avec l'esprit de service qui m'anime depuis plusieurs années, que je continuerai à être le maire que vous attendez :

« Un maire disponible, à l'écoute et responsable ».

Le conseil municipal a été renouvelé à plus de 50 %, avec une moyenne d'âge de 43 ans.

J'espère que l'expérience des uns et la motivation des autres nous feront avancer.

Que les débats constructifs s'installent dans nos commissions, nos conseils municipaux et que les échanges associatifs soient porteurs de projets. Chaque mandat est différent, mais l'intérêt général restera notre fil conducteur. Nos projets futurs : Rénovation du groupe scolaire, travaux d'hydraulique douce, engager la 2^e tranche de l'église, borne de recharge électrique, sécurité, ...

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 :

Le conseil municipal a décidé de réduire à trois le nombre d'adjoints :

1^{ère} Adjointe : Budget, Ressources Humaines, État Civil, logistique, informatique et sécurité.

2^{ème} Adjoint : Secrétariat Général, élections, recensement, gestion du cimetière et des salles, Information, Développement Économique,

3^{ème} Adjointe : Associations, fêtes et cérémonies, patrimoine et tourisme, Écoles, Médiathèque, Affaires Sociales.

*Trombinoscope
Conseil municipal
Mars 2026*



Arnaud Douchet
Maire
Sapeur-pompier





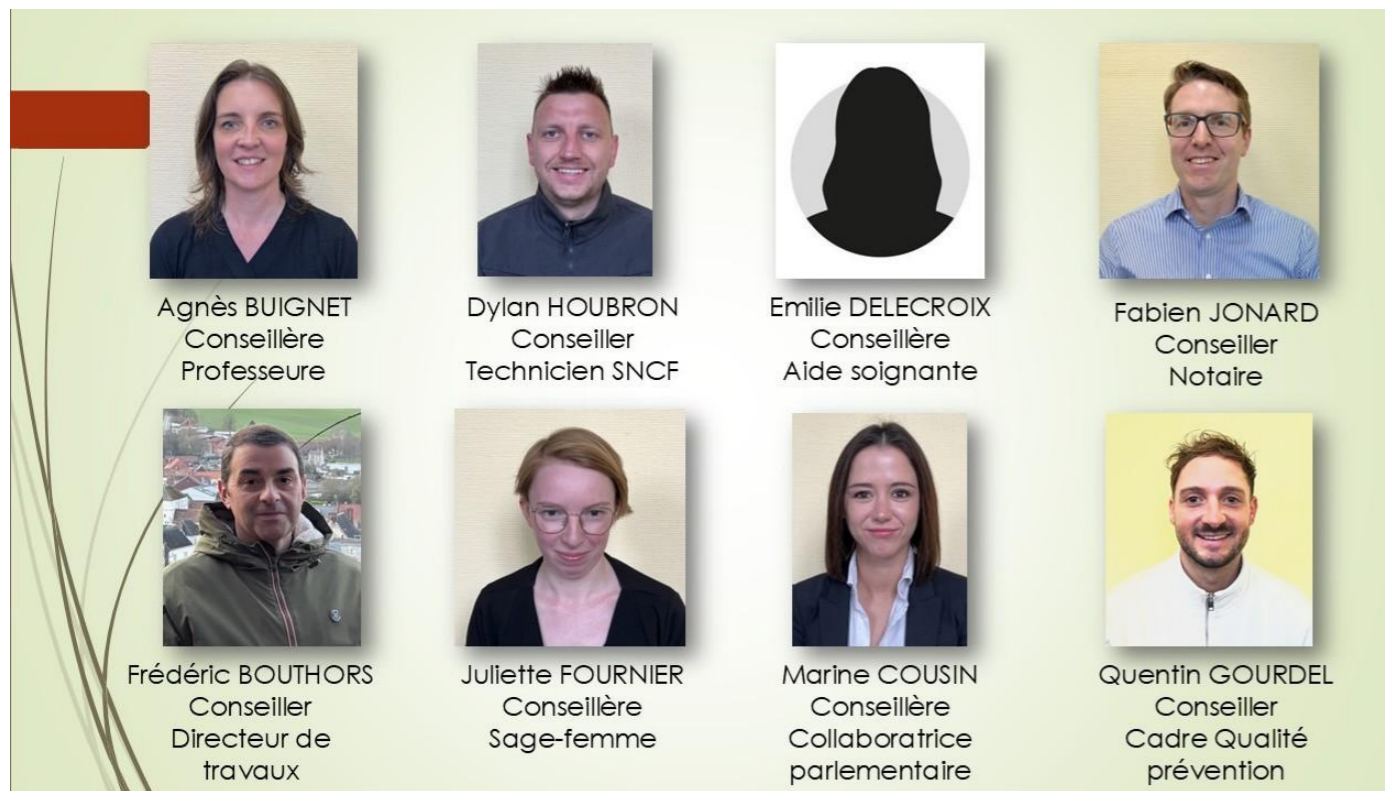
Vanessa LAVILLETTE
1^{ère} Adjointe
Comptable



Gilbert COTTIN
2^e Adjoint
Retraité



Claudine MENARD
3^e Adjointe
Retraité



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2026

1/ Commissions obligatoires :

* Commission Communale des Impôts Directs :

Elle est composée du Maire, de 6 membres du Conseil municipal et de 6 habitants de la commune. Toute personne intéressée peut se manifester au secrétariat de la mairie jusqu'au 20 juillet à midi. (6 personnes seront choisies par le Centre des Impôts parmi 12 volontaires)

* Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires : Frédéric BOUTHORS, Vinciane DEFFONTAINES, Marine COUSIN
Suppléants : Dylan HOUBRON, Quentin GOURDEL, Emilie DELECROIX

* Commission Électorale : Claudine MENARD

2/ Commissions Communales : (Le Maire est membre de droit de toutes les commissions)

* Chemins, Voirie, Espaces Verts, PLUI, Réseaux :

Un Adjoint : Gilbert COTTIN
Cinq Conseillers : Frédéric BOUTHORS, Juliette FOURNIER, Vinciane DEFFONTAINES,
Marine COUSIN, Agnès BUIGNET

* Bâtiments communaux, Cimetière :

Un Adjoint : Gilbert COTTIN
Cinq Conseillers : Frédéric BOUTHORS, Vinciane DEFFONTAINES, Juliette FOURNIER,
Régis PARMENTIER, Dylan HOUBRON

* Affaires Sociales :

Une Adjointe : Claudine MÉNARD
Deux Conseillers : Émilie DELECROIX, Vanessa LAVILLETTE

* Information :

Un Adjoint : Gilbert COTTIN
Deux Conseillers : Marine COUSIN, Agnès BUIGNET

* Finances :

Une Adjointe : Vanessa LAVILLETTE
Deux Conseillers : Fabien JONARD, Gilbert COTTIN

* Associations :

Quatre conseillers : Claudine MENARD, Vanessa LAVILLETTE, Quentin GOURDEL, Régis PARMENTIER
Cinq associations titulaires tirées au sort : Sources & Colline, FJEP, US Pas, APE et Club de gym.
Cinq associations suppléantes : A portée de mains, Anciens combattants, Javelot, Ecole de judo, Secours Catholique

* Recrutement et Ressources Humaines :

Une Adjointe : Vanessa LAVILLETTE Deux Conseillers : Fabien JONARD, Marine COUSIN

3/ Délégués dans les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :

Deux titulaires : Arnaud DOUCHET, Gilbert COTTIN.

- SIADep (Syndicat des eaux) :

Deux titulaires : Arnaud DOUCHET, Frédéric BOUTHORS Suppléant : Vivien BOUBAAYA

- AFR Hénu – Pas (Association de remembrement) :

Un titulaire : Arnaud DOUCHET Suppléant : Vivien BOUBAAYA

- AFAFI (Association de remembrement) :

Un titulaire : Arnaud DOUCHET Suppléant : Vivien BOUBAAYA

- SIVOM (Salle de Sports) :

Un titulaire : Arnaud DOUCHET Suppléant : Vivien BOUBAAYA

- SMIRTOM (Ordures ménagères) :

Un titulaire : Arnaud DOUCHET

- SIVU La Kilienne (écoles) :

Trois titulaires : Arnaud DOUCHET, Gilbert COTTIN, Claudine MENARD

Suppléant : Dyland HOUBRON

- IMPRO Doullens :

Deux titulaires : Agnès BUIGNET, Emilie DELECROIX

4/ Autres

Référent Sécurité Routière : Quentin GOURDEL

Correspondant Défense : Marine COUSIN

Correspondant FDE : Arnaud DOUCHET

SIGH Habitat : Arnaud DOUCHET

Location Salle des Fêtes : Gilbert COTTIN

Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ en retraite de l'actuelle secrétaire de mairie programmé **pour le 1^{er} octobre 2026 ;**